

Kourou, le 20 mars 2023

INSTRUCTION MODIFICATIVE N°2
A L'INSTRUCTION UEBS 22/008
A N N E X E 2
ACCORD COLLECTIF INTER ENTREPRISES DU 03 MAI 2006
POUR LE CENTRE SPATIAL GUYANAIS

M i s e à j o u r 2 0 2 3

CHAPITRE 20 Crédit bagages (Applicable à compter du 1^{er} janvier 2023) (cf Article 44 et 49.2)

SITUATION DE FAMILLE	PLAFOND (POUR UN ALLER OU UN RETOUR)	PLAFOND GLOBAL
Célibataire ou salarié accompagné de son conjoint ou de son concubin	7 614 €	15 228 €
Salarié accompagné de son conjoint ou de son concubin :		
▪ Avec 1 enfant à charge	9 555 €	19 110 €
▪ Avec 2 enfants à charge	11 496 €	22 992 €
▪ Avec 3 enfants à charge	13 115€	26 230 €
▪ Avec 4 enfants à charge	14 734 €	29 468 €
▪ Par enfant à charge en sus	1 619 €	3 238 €

¹ Taux d'actualisation : indice INSEE des prix à la consommation, évolution de l'indice « service de transport : 07.3 (octobre 2022/ octobre 2021) = 116,21 / 105,15= 1,10518

Ce chapitre ne fait pas l'objet de négociation lors de la rencontre annuelle prévue à l'Article 8.

La Présidente de l'UEBS



Marie Anne CLAIR

Destinataires Sociétés de l'UEBS, Organisations syndicales Base, BLC